

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
 Nom commercial du produit : GAMA Professional  
 Code du produit : PA00183781

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Fonction ou Catégorie d'usage : Agents détergents/lavants et additifs

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

[info.fr@pgprof.com](mailto:info.fr@pgprof.com) / [www.pgpro.com](http://www.pgpro.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R41

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant

Phrases R : R41 - Risque de lésions oculaires graves  
 Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.  
 S25 - Éviter le contact avec les yeux.  
 S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
 S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Sodium Carbonate	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2	10 - 20	Xi; R36
Sodium Dodecylbenzenesulfonate	(n° CAS) 68411-30-3 (Numéro CE) 270-115-0 (N° REACH) 01-2119489428-22	5 - 10	Xn; R22 Xi; R41 Xi; R38

# GAMA Professional

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Sodium Carbonate Peroxide	(n° CAS) 15630-89-4 (Numéro CE) 239-707-6	5 - 10	O; R8 Xn; R22 Xi; R41
Sodium Silicate	(n° CAS) 1344-09-8 (Numéro CE) 215-687-4 (N° REACH) 01-2119448725-31	1 - 5	Xi; R41 Xi; R37/38
C13-15 Pareth-n	(n° CAS) 68439-50-9 (Numéro CE) Polymer	< 1	Xn; R22 Xi; R41 N; R50

  

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Sodium Carbonate	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2	10 - 20	Eye Irrit. 2, H319
Sodium Dodecylbenzenesulfonate	(n° CAS) 68411-30-3 (Numéro CE) 270-115-0 (N° REACH) 01-21194489428-22	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Sodium Carbonate Peroxide	(n° CAS) 15630-89-4 (Numéro CE) 239-707-6	5 - 10	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Sodium Silicate	(n° CAS) 1344-09-8 (Numéro CE) 215-687-4 (N° REACH) 01-2119448725-31	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
C13-15 Pareth-n	(n° CAS) 68439-50-9 (Numéro CE) Polymer	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Conduire la victime chez un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/service médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthme.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Usage pendant une longue période peut causer irritation.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une grave irritation.
- Symptômes/lésions après ingestion : Douleurs gastrointestinales.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
- Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

# GAMA Professional

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Rincer petites quantités du solide répandu avec eau. Quantités importantes: mettre les substances solides dans des conteneurs qui ferment. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le dégagement de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : Non applicable.

Stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Protéger de la chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Non applicable.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Non applicable.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Matière solide.

Couleur : Blanc avec des taches colorées.

Odeur : plaisante (parfum).

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 10.89

pH solution : 1 %

Point de fusion : Non mesuré.

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Non applicable

Point éclair : Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Non applicable

Flammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Limites explosives : Le produit n'est pas explosif

Pression de la vapeur : Non applicable

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Non applicable

Densité relative : Aucune donnée disponible

# GAMA Professional

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Densité	: 640 g/l
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non mesuré.
Température de décomposition	: Non mesuré.
Viscosité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Irritation : Risque de lésions oculaires graves.

Effets et symptômes indésirables : Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: gravement irritant pour les yeux. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints.

Autres informations : Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

#### GAMA Professional

Résultats de l'évaluation PBT

Aucune présence de substances PBT et vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

# GAMA Professional

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants : 5-15% Anionic surfactants, Oxygen-based bleaching agents; <5% Non-ionic surfactants, Phosphonates, Polycarboxylates, Zeolites; Enzymes, Optical brighteners, Perfumes, Hexyl cinnamal, Limonene.

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 15.1.2. Directives nationales

code EURAL : 20 01 29\*

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### SECTION 16: Autres informations

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux

# GAMA Professional

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*